

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 26 novembre 2009 portant nomination des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel chargé des affaires sociales

NOR : SASR0931181A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1390 du 19 décembre 2008 relatif aux comités techniques paritaires relevant des ministères chargés des affaires sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et portant prorogation de la durée des mandats de leur membres ;

Vu le décret n° 2009-639 du 8 juin 2009 relatif à l'administration centrale des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la protection sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative et complétant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 7 novembre 1996 modifié portant création et composition de comités d'hygiène et de sécurité au ministère du travail et des affaires sociales et portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité auprès du comité technique paritaire ministériel ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2009 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel ainsi que le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel, outre Mme Michèle KIRRY, directrice des ressources humaines, présidente :

Titulaires

M. Eric WAISBORD, sous-directeur du droit du personnel et des relations sociales ;
M. GALARD, directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;
M. Jean Loup MOUSSIER, sous-directeur des services généraux et de l'immobilier ;
M. Pierre SARDOU, inspecteur général des affaires sociales.

Suppléants

M. Pascal CHIRON, adjoint au sous-directeur du droit du personnel et des relations sociales ;
M. Philippe GASPAIS, chef du bureau des conditions de travail et de la médecine de prévention ;
Mme Fabienne RABAU, secrétaire générale en DRASS ;
M. Philippe BENOIST, adjoint au sous-directeur des services généraux et de l'immobilier ;
M. Yves CALVEZ, inspecteur général des affaires sociales.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel :

I. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Titulaires

Mme Muriel CLEMENTE.
M. Alain ROUSSEL.

Suppléants

Mme Sabine GRISSELLE-SCHMITT.
M. Eric BRUNIE.

II. – AU TITRE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Titulaires

Mme Catherine MARTY.
Mme Maryse CATALA.

Suppléants

M. Robert GUTIERREZ.
Mme Stéphanie MOCQUERY.

III. – AU TITRE DE SUD TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES (SUD)

Titulaire

Mme Marie Claude DEBRION.

Suppléante

Mme Claudine HUGON.

IV – AU TITRE DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

Titulaire

Mme Isabelle PLAISANT.

Suppléant

M. George SEGOND.

V. – AU TITRE DE FORCE OUVRIÈRE (FO)

Titulaire

M. François GUERARD.

Suppléant

M. René FERCHAUD.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 26 novembre 2009.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
M. KIRRY